

CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NORMANDIE ET PICARDIE

Les deux CCI de Région Normandie et Picardie rassemblent les 16 CCI composant le territoire normando-picard. Elles représentent les intérêts de plus de 140 000 entreprises et contribuent au développement des territoires.

Les deux CCI portent un intérêt commun au développement des énergies marines renouvelables. Elles ont ainsi souhaité s'exprimer à travers une position commune.

Contact :

CCI Normandie

10 quai de la Bourse
CS 41803 - 76042 Rouen cedex 1

Tél. : + 33 (0)2 35 88 38 11

www.normandie.cci.fr

Président CCI Haute-Normandie :

Jean Pierre Désormeaux

Président CCI Basse-Normandie :

Jean-Claude Lechanoine

CCI Picardie

36 rue des Otages

CS 23701 - 80037 Amiens cedex 1

Président : Jacky Lebrun

Tél. : + 33 (0)3 22 82 80 80

www.picardie.cci.fr

CAHIER D'ACTEUR

Pour un territoire leader des énergies renouvelables

Pour que la France puisse porter à 23 % la part d'énergies renouvelables dans la consommation globale d'énergie d'ici à 2020, dont ¼ pour l'éolien, le gouvernement s'est engagé à réaliser un parc de 6 000 mégawatts (MW) en mer. Ce dernier devra couvrir environ 10 % de notre consommation d'électricité, contre 2,2 % en 2011.

Sur ces 6 000 MW à produire, le territoire normando-picard, à lui seul, va disposer d'une puissance de 1 444 MW : 498 pour Fécamp, 450 pour Courseulles-sur-Mer et 496 pour Dieppe - Le Tréport. Ces trois projets s'inscrivent dans une logique française impliquant des déploiements en Bretagne et dans les Pays-de-Loire mais aussi à l'international avec l'attrait, d'ici à 2020, des 25 000 MW du Royaume-Uni. L'éolien en mer doit également être le moyen de conforter la dynamique impulsée par l'éolien terrestre, particulièrement en Picardie, et l'hydrolien en Basse-Normandie. Le bouquet éolien en mer / éolien terrestre / hydrolien permet ainsi un positionnement du tissu industriel sur les trois technologies.

De plus, au niveau des politiques énergétiques régionales, le Schéma Régional Climat Air-Énergie (SRCAE) de Haute-Normandie prévoit de multiplier quasiment par 10 la production régionale d'électricité d'origine éolienne (éolien terrestre et en mer), en passant de 700 GWh /an en 2013 à 6 560 en 2020. En Basse-Normandie, il est prévu une participation des énergies renouvelables à hauteur de 31 % des consommations régionales. Enfin, en Picardie, le schéma régional éolien a pour objet de permettre à la Picardie d'atteindre, en 2020, 2 800 MW de puissance cumulée et de servir ainsi de cadre aux décisions des opérateurs, des collectivités et de l'Etat.

Le réseau des CCI, en participant à ce débat public, confirme son soutien sans faille à la réalisation rapide de ce projet qui doit participer à la redynamisation de l'économie régionale, à la pérennisation et à la création d'emplois. C'est une opportunité pour la structuration d'une véritable filière des énergies marines renouvelables mais c'est également une chance pour répondre aux mutations et aux évolutions du tissu industriel !

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DE DIEPPE - LE TRÉPORT

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE INDUSTRIELLE FRANÇAISE

Maintien et développement du tissu industriel existant et diversification du mix client

L'Entreprise étant le premier consommateur d'électricité, les énergies apparaissent aujourd'hui au cœur du maintien d'un tissu industriel fort qu'il est nécessaire de conforter et de développer :

- premier territoire énergétique français (3 centrales nucléaires, 1 usine de retraitement, leader dans le raffinage de pétrole);
- premier territoire de l'éolien terrestre en France avec 20% du nombre d'éoliennes installées (source : France Énergie Eolienne, 2013);
- une tradition et un savoir-faire industriels performants et structurés pour la sous-traitance des grands composants éoliens (métallurgie, chaudronnerie, mécanique, plasturgie, BTP...);
- la qualité des infrastructures portuaires, routières et fluviales et une possibilité, pour certaines plateformes, d'accueillir des navires aux dimensions inhabituelles;
- deux filières dans le domaine des énergies (Energies Haute-Normandie et Nucleopolis), plusieurs clusters (Ouest Normandie Énergies Marines, Dieppe Navals...) adossés à des filières ou des domaines d'excellence complémentaires (Dieppe Méca Énergies, LSN, FCLBN, Normandie AéroEspace...) et un pôle de compétitivité (Industries agroressources en Picardie);
- une pépinière d'entreprises de la CCI Littoral Normand-Picard dédiée aux énergies renouvelables (Parc environ-

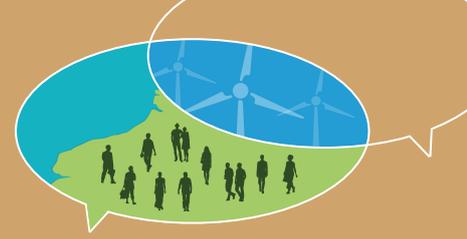
nemental d'Activités de Bresle Maritime).

Les fermes éoliennes viennent conforter ce positionnement : au niveau de l'économie régionale, ce projet contribuera de manière décisive à créer une nouvelle filière industrielle d'avenir sur notre territoire. La fabrication des éoliennes se fera sur le Grand port maritime du Havre. Deux sites de fabrication de mâts seraient mobilisés au Havre et à Dunkerque. Dieppe et Le Tréport seraient les centres principaux d'exploitation et de maintenance. Mais aussi et surtout ce positionnement sera renforcé en contribuant à une diversification vers la production d'énergie propre (énergies marines renouvelables, solaire...) – Cf. Carte ci-dessous.

Les projets de parcs éoliens en mer qui vont voir le jour sont une opportunité de développement commercial pour les entreprises industrielles de la sous-traitance et de la co-traitance de la région. En effet, les producteurs d'éoliennes développent leurs marchés sur de nouveaux territoires et doivent par conséquent faire appel aux savoir-faire locaux. Ils doivent également diversifier leurs sources d'approvisionnement pour diminuer leur coût. C'est pourquoi ils entrent dans une stratégie de diversification de leur portefeuille de fournisseurs de composants industriels.

De plus, pour certaines entreprises, mono-client ou mono-secteur, les marchés de l'éolien peuvent se révéler salvateurs du fait des difficultés traversées par certains marchés historiques, répondant ainsi à une utile mutation économique.





Le soutien à l'innovation

La nature récente de l'éolien en mer est source d'évolution et d'innovation en matière de conception et de fabrication. Il est bon que ces développements prennent place en partie sur le territoire régional. Cela aura un effet dynamique sur le reste de l'industrie. Par ailleurs, l'éolien va apporter de nouveaux métiers et faciliter pour nos jeunes formés en région la possibilité d'y travailler au lieu de devoir partir travailler vers d'autres régions.

Les deux régions disposent d'un savoir-faire et d'une expertise reconnus dans la R&D et l'innovation (grand réseau de recherche Energie-électronique-matériaux [GRREEM], FABLAB, Centre Technique des Industries Mécaniques [CETIM], IndustriLab et VimLab...). L'implantation d'un centre d'innovation d'ADWEN à Rouen (amélioration des aérogénérateurs et des installations électriques) entraînant la création de 70 emplois à terme est une bonne nouvelle pour le territoire !

Enfin, dans le cadre des programmes visant au développement de la filière éolienne en mer (projets Terramer et Navalis...), des accords ont été signés avec CEVEO, SM² Solutions Marines, Biotope, Quiet Océans, l'Insa...

LES RETOMBÉES POUR LE TERRITOIRE

Les enjeux en termes d'emploi et de formation

L'apport des marchés de l'éolien va permettre de garder en région des salariés qui travaillent aujourd'hui sur de grands chantiers et prendre leurs relais en matière d'emploi. La maintenance des sites permettra d'enraciner tout ou partie des métiers (mécanique, travail des métaux, management, ingénierie...). L'éolien assure ainsi une continuité voire une pérennisation de certains emplois.

Tout ou partie des compétences industrielles présentes sur le territoire au service de l'éolien terrestre peut, moyennant les investissements utiles, compléter l'offre existante par de l'éolien en mer : c'est particulièrement le cas en Picardie.

La filière normando-picarde de l'énergie est composée d'un vivier de compétences de plus de 33 000 emplois et de plus de 3 300 établissements (Insee, 31.12.2012) qu'il est nécessaire de développer.

Quant à l'outil de formation, il existe déjà en partie (Esigelec, Insa, laboratoire Greah, ESIEE, UTC, Université de Picardie Jules Verne, Windlab...): il est nécessaire de le développer car il est stratégique pour la Picardie, la Normandie et la Vallée de la Seine¹ : gestion des flux, performance des ports, développement de la filière éolien offshore... L'inauguration récente, au Havre, de l'ENSM vient ainsi compléter l'offre de formation supérieure et de recherche dans le domaine portuaire, composée du Pôle Ingénieur et Logistique (PIL), livré au printemps 2015 et le Pôle d'enseignement supérieur et

de recherche, inauguré en février dernier, qui rassemble Sciences-Po, l'INSA et les laboratoires des SPI (Sciences Pour l'Ingénieur).

Les enjeux pour les filières tourisme et pêche

Concernant le secteur de la pêche, il s'agit d'une activité essentielle pour ce territoire et qui doit le rester. Il est indispensable de prendre en compte les besoins des pêcheurs afin de trouver, avec eux, les solutions aux problèmes qu'ils pourraient rencontrer dans l'exercice de leur activité professionnelle.

Par ailleurs, face à l'appauvrissement de la ressource pour la pêche, le projet de récifs artificiels, lancé en 2008 par la CCI de Fécamp-Bolbec, constitue une solution pertinente pour la diversification des espèces et le repeuplement marin en modifiant la structure du milieu, le biotope, en créant des zones d'abris et de développement de la flore marine.

Les premières conclusions soulignent l'efficacité de ces structures, avec la présence d'espèces à enjeu commercial : bar, homard, tacaud, tourteau et araignée de mer ont bien colonisé la réserve.

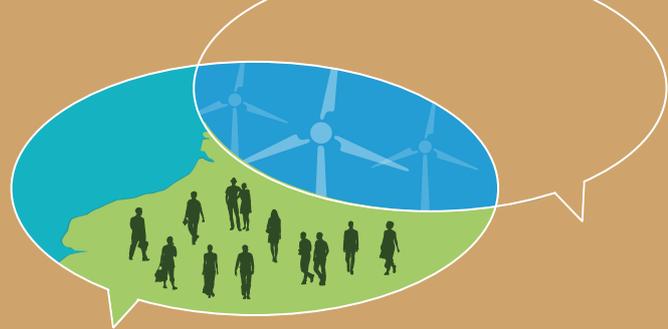
Néanmoins, il faut rester vigilant quant à la navigation à l'intérieur du parc même si la distance entre les éoliennes semble compatible avec une activité pêche.

Enfin, il ne faut pas négliger non plus les marchés connexes qui vont se développer pendant et après le chantier (hôtellerie, activités touristiques avec un vivier de plus de 16 millions de visiteurs par an...).

¹ Les CCI se sont associées au sein du projet Paris Seine Normandie® dont l'objectif est de proposer aux entreprises, aux filières, aux pôles de compétitivité et aux pouvoirs publics une démarche fédérative, opérationnelle et innovante pour contribuer à la réussite du développement de la vallée de la Seine.

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DE DIEPPE - LE TRÉPORT



LE RÉSEAU DES CCI S'ENGAGE AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES

CCI Business



Le réseau des CCI fédère l'ensemble des acteurs du développement économique (État, Région, filière Énergie Haute-Normandie, les clusters et clubs d'entreprises, Seine-Maritime Expansion, Eure Expansion et Le Havre Développement) autour d'un outil d'identification, de qualification, et de mise en relation des acteurs économiques (donneurs d'ordres, PME PMI) : CCI Business.

Cet outil a été développé dans l'esprit suivant :

- Il est co-développé et reconnu par la profession (consortium, développeur, turbinier, rang 1) ;

- Il est associé à une animation de proximité avec les acteurs fédérés du développement économique ;
- Il assure un lien permanent entre les attentes des entreprises et les grands acteurs du marché.

Concrètement, cette plateforme référence 1 522 membres dont 915 PME normandes et picardes pour des fournisseurs potentiels à l'échelle du marché français.

Enfin, les acteurs de l'international, CCI International et Europe Entreprise Network, s'appuient sur le vivier qualifié des entreprises des EMR pour :

- L'organisation de missions découvertes au Danemark au cœur des parcs existants (Mission Esbjerg avec EDF Énergies Nouvelles - DONG-WPD) ;
- Le montage de missions entreprises sur des salons étrangers (EWEA Offshore, Copenhague mars 2015) ;
- Des rencontres d'affaires européennes (THETIS, Nantes, mai 2015 et EWEA, Paris, novembre 2015).

CONCLUSION

Au titre de sa représentation des 140 000 entreprises normando-picardes, le réseau des CCI de Normandie et de Picardie souhaite la réalisation de ce projet :

- dans le cadre d'une anticipation des besoins en termes de formation, d'informations auprès des entreprises, d'une intégration des entreprises normandes à ces projets... ;
- dans le respect des intérêts légitimes des usagers de la mer (particulièrement des pêcheurs) ;
- dans le respect de l'attrait touristique de nos côtes.